

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Variétés**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 30 (1889), p. 64-71

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1889\\_\\_30\\_\\_64\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__64_0)

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

### III.

#### VARIÉTÉS.

##### 1. — *Le Taux de l'intérêt dans les pays exotiques.*

Le *Recueil consulaire de Belgique*, qui se fait remarquer par le nombre et la valeur des renseignements qu'il livre chaque année au commerce et à l'industrie, contient dans sa dixième livraison de l'année 1888 quelques données intéressantes sur les placements des capitaux en divers pays du monde ; nous croyons utile de reproduire celles de ces données qui sont relatives au taux de l'intérêt.

Au *Maroc* le taux minimum de placement sur hypothèques est de 6 à 7 p. 100. A *Tanger*, on bâtit des maisons et même des quartiers dont le loyer est d'un rendement assez avantageux. Les banquiers de *Gibraltar* fournissent volontiers des fonds pour ces entreprises à un taux qui varie de 7 à 8 p. 100. D'autre part, les traites des négociants sont journellement escomptées à un taux maximum de 7 p. 100. Enfin dans les relations courantes l'or est recherché et fait prime. Cette prime varie de 0.75 à 1 p. 100 par rapport à l'argent.

En *Algérie* le taux des prêts hypothécaires varie de 4  $\frac{1}{2}$  à 5  $\frac{1}{2}$  pour les prêts consentis dans de bonnes conditions de sécurité. Dans l'intérieur du pays, le prêteur perçoit un taux d'intérêt plus élevé qui atteint parfois 10 p. 100 s'il s'agit de biens-fonds appartenant à des Arabes, car, en cas de résiliation forcée, le créancier peut courir le risque de n'être pas payé, par suite des revendications de certains collatéraux. L'Algérie n'a pas de fonds d'État qui lui soit propre. Quant aux emprunts des villes, aux actions et obligations de chemins de fer garanties par l'État, elles se négocient, comme les autres valeurs françaises, à la Bourse de Paris. La banque d'Algérie jouit du privilège d'émettre des billets remboursables à vue et au porteur ; ses actions, dont la valeur nominale est de 500 fr., sont actuellement cotées à 1,525 fr. ; elles l'ont été jusqu'à 2,000 fr.

Le taux d'intérêt s'élevait, il n'y a pas de longues années, à 8 et 10 p. 100. Aujourd'hui encore, il reste plus élevé qu'en Europe. C'est ainsi que le *Crédit Lyonnais*, par exemple, alloue, en Algérie, 2  $\frac{1}{2}$  p. 100 sur les dépôts remboursables, tandis qu'en France cette allocation n'est que de 1 p. 100. Dans les villes, la propriété bâtie donne un revenu de 5 p. 100 pour les maisons de construction récente offrant des garanties de solidité et de durée.

*Syrie*. — La Turquie est, sans contredit, un des pays du monde où l'on a le plus abusé du crédit, et la Syrie n'est pas, sous ce rapport, restée en arrière des autres provinces de l'empire. C'est ainsi qu'on voit généralement des opérations financières se conclure, surtout dans les villes de l'intérieur, à 1  $\frac{1}{2}$  et 2 p. 100 d'intérêt par mois. A *Beyrouth* le taux d'intérêt ne dépasse guère 12 p. 100 par an. Quant au taux légal, tel qu'il est reconnu par les tribunaux de commerce, il est actuellement de 9 p. 100 par an, mais les transactions courantes se font à 12 et jusqu'à 18 p. 100.

Les banquiers et *sarufs* (changeurs et courtiers faisant aussi la banque) acceptent des placements de fonds à 5 ou 6 p. 100 d'intérêt annuel. Les banques impériales acceptent également des dépôts à 4 et 6 mois à 4 p. 100. Les prêts hypothécaires se font à 9 ou 13 p. 100, et cela se comprend, le Coran condamnant l'intérêt ;

l'hypothèque n'est donc en Turquie qu'une obligation à terme garantie par un immeuble et escomptée par le prêteur.

Présentement, le taux de l'escompte, même avec les meilleures signatures, varie entre 7 et 8 p. 100, le terme des traites escomptées dépassant rarement 3 mois. Les prêts d'argent faits aux individus dont le crédit est solide s'élèvent de 10 à 15 p. 100 pour des termes variant de 4 à 6 mois. Les prêts sur étoffes de soie ou autres marchandises s'élèvent, commissions comprises, à plus de 12 p. 100.

Aux *États-Unis* de l'Amérique du Nord, l'intérêt légal varie suivant les États ou territoires. L'intérêt légal est de 6 p. 100 dans les États de Delaware, de New-York, de Connecticut, de Pennsylvanie, de New-Jersey, de Massachusetts, de Maryland, de New-Hampshire, de Virginie, de Tennessee, de Vermont et de la Virginie occidentale. Dans l'Ohio, la Caroline du Nord, l'Illinois et l'Indiana, l'intérêt légal est également de 6 p. 100, mais on peut stipuler jusqu'à 8 p. 100.

De même dans le Kentucky, le Mississippi, le Missouri, l'Iowa, l'Arkansas, où, malgré ce même taux légal, on peut stipuler jusqu'à 10 p. 100. Dans le Maine, le territoire du Nouveau-Mexique, la stipulation n'a pas de limites.

En Louisiane, l'intérêt légal est de 5 p. 100; on peut stipuler jusqu'à 8. Dans le Wisconsin, le Michigan, le Nebraska, l'intérêt légal est de 7 p. 100; on peut stipuler à 10. Dans le Kansas et le Dacota, on va même jusqu'à 12; en Californie, le taux des prêts est sans limite partout, à l'exception de San-Francisco, où le taux de prêts commerciaux dépasse rarement 8 p. 100.

Nous n'insisterons pas sur les autres États du territoire dans lesquels l'intérêt légal varie de 8 à 10 p. 100, sans qu'il soit imposé aucune limite aux stipulations privées.

Dans les États de l'Ouest et du Nord-Ouest, il est parfois avantageux de prêter son argent sur garantie hypothécaire du sol. En avançant 50 p. 100 sur la valeur du terrain, on obtient au Kansas et dans l'Orégon un intérêt qui varie de 7 à 8 p. 100.

Au *Chili* le cours forcé subsiste encore, mais, grâce aux amortissements réguliers que fait l'État, il tend à disparaître. Les emprunts chiliens sont au type général de 4  $\frac{1}{2}$  p. 100, mais les bons hypothécaires ou de banques donnent 6, 7 et même 8 p. 100. La banque nationale du Chili a fixé depuis le 1<sup>er</sup> avril 1887 le taux de l'intérêt pour dépôts à vue et en compte courant à 2 p. 100 par an; à 2 et 3 mois, à 3 p. 100; à 4 mois, à 4 p. 100; à 6 mois, à 4  $\frac{1}{2}$  et à un an, à 5 p. 100.

La banque agricole reçoit des dépôts à 3 p. 100 à vue, en compte courant à 3 mois, 4 p. 100; à 6 mois, 5 p. 100 et 5 p. 100 pour l'année.

*Montevideo*. — Les principales banques bénéficient en compte courant 3 p. 100 par an, pour les dépôts à 30 jours, 4 p. 100; pour 3 mois, 4  $\frac{1}{2}$  p. 100; pour 6 mois, 5 p. 100. Elles chargent, en compte courant, 12 p. 100 par an. L'escompte des billets de commerce, qui était de 10 p. 100, n'est plus aujourd'hui que de 6 p. 100.

Les dettes intérieures ne donnent pas d'intérêt, mais elles amortissent à raison de 4 p. 100 par an; l'intérêt des obligations de chemins de fer est de 4 p. 100, celui des dettes internationales de 5 p. 100 sans compter le taux d'amortissement qui varie de 2 à 5 p. 100.

*Melbourne* (Australie). — Toutes les banques australasiennes d'émission fixent d'un commun accord l'intérêt à payer aux déposants de fonds pour une période fixe. Cet intérêt est, en ce moment, de 4 p. 100 pour 12 mois, 3 p. 100 pour 6 mois et 2 p. 100 pour 3 mois. 4 p. 100 est aujourd'hui le taux courant de l'intérêt pour

fonds payables, au choix du déposant, en Australie ou à Londres. Le taux des placements en biens-fonds varie de son côté de 4 à 6 p. 100 par an.

*Mexique.* — La dette flottante rapporte 15 p. 100 et les placements en première hypothèque de 7 à 9 p. 100. Les banques du Mexique et de Londres avancent sur les fonds mexicains, mais sous sérieuses garanties, 9 p. 100. On trouverait difficilement ailleurs des taux d'intérêt plus exorbitants.

M. H.

2. — *La Récolte des vins en France en 1888.*

Le ministère des finances vient de publier le chiffre exact de la récolte des vins français en 1888.

Elle a atteint 30,120,000 hectolitres et est supérieure à celle des années 1885, 1886 et 1887 qui n'avaient donné respectivement que 28, 25 et 24 millions d'hectolitres. Elle est à peu près égale à la moyenne des dix dernières années (1878 à 1887) qui est de 31,800,000 hectolitres.

Sans avoir réalisé les prévisions optimistes de M. Viette, portées à la tribune de la Chambre, et qui évaluait la récolte à 40 millions d'hectolitres, la viticulture n'aurait pas trop à se plaindre si le prix des vins se maintenait au taux moyen obtenu depuis 1880 et qui est de 41 fr. 25 c. Cela représenterait environ 1,250 millions de francs pour la valeur de la production vinicole en 1888.

Nous avons eu, avant le phylloxera, des périodes plus prospères, et de 1861 à 1870 la valeur moyenne de la production du vin était de 1,500,000 000 de francs; de 1871 à 1875 elle s'est même élevée à 1,580,000,000 et elle est redescendue de 1876 à 1880 à 1,215,000,000 pour remonter, de 1884 à 1885, à 1,365,000,000.

Voici la nomenclature des départements dont la production atteint ou dépasse 500,000 hectolitres en 1888 :

Herault . . . . .	4,508,000 hectolitres.
Gironde . . . . .	3,000,000 —
Aude . . . . .	2,861,000 —
Gard . . . . .	1,465,000 —
Alger . . . . .	1,149,000 —
Pyrénées-Orientales . . . . .	1,122,000 —
Loire-Inférieure . . . . .	1,116,000 —
Puy-de-Dôme . . . . .	1,098,000 —
Oran . . . . .	1,081,000 —
Bouches-du-Rhône . . . . .	996,000 —
Gers . . . . .	933,000 —
Haute-Garonne . . . . .	765,000 —
Loir-et-Cher . . . . .	725,000 —
Côte-d'Or . . . . .	701,000 —
Saône-et-Loire . . . . .	669,000 —
Maine-et-Loire . . . . .	661,000 —
Indre-et-Loire . . . . .	621,000 —
Constantine . . . . .	498,000 —

Les trois départements algériens, dont la production totale s'élève à 2,728,000 hectolitres, ne sont pas compris dans l'évaluation des 30,120,000 hectolitres de vins français.

On voit à quel rang honorable les vigneronns africains se sont élevés en peu de temps. La culture de la vigne n'a pas quinze années d'existence en Algérie; et déjà la production de ces trois départements dépasse de beaucoup celle de la majorité des départements français.

Il y a là une perspective d'avenir fort rassurante au sujet des conséquences désastreuses pour nos vignobles de l'invasion du phylloxera, du mildew et du black-rot. Nous trouverons bientôt sur le sol africain des compensations importantes.

La Tunisie, où des colons français ont introduit depuis 1884 la culture de la vigne, commence à se signaler. Elle a environ 3,300 hectares plantés en vignes et a produit en 1888 environ 15,000 hectolitres de vin.

Si on songe qu'un vignoble n'est en plein rapport que la cinquième année et que ce n'est qu'à partir de la troisième que la vigne donne une récolte, on doit se féliciter des progrès accomplis par nos nationaux en Tunisie, et l'on peut être certain qu'ils ne tarderont pas à nous fournir, comme les Algériens, des quantités notables de vins destinés à compenser la perte de nos vignobles nationaux.

Les vins tunisiens pèsent de 11°5 à 13° les rouges, et de 13° à 15°5 les blancs.

Les vins moyens bien faits ont été offerts au cours de 20 à 30 fr. l'hectolitre pris à Tunis, et des colons ont trouvé acheteurs de 35 à 60 fr. l'hectolitre pour des qualités supérieures.

C'est la première apparition des vins tunisiens sur les marchés.

Il était juste de signaler les efforts de nos colons et la récompense qu'ils ont obtenue par ces prix exceptionnels, récompense justifiant la haute et légitime appréciation qu'ont le droit d'avoir pour leur vin nos plus habiles colons.

Pour terminer cette revue de la production vinicole en France, signalons une décroissance dans la fabrication des vins de marc (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cuvées) et des vins de raisins secs. Les premiers n'ont donné que 2,388,000 hectolitres, les seconds que 2,220,000 hectolitres en 1888. Il y a diminution de 550,000 hectolitres pour les vins de marc, et de 400,000 hectolitres pour les vins de raisins secs sur leur production en 1887.

Par contre, l'importation des vins étrangers en France a augmenté de 400,000 hectolitres sur l'année précédente. Elle est pour 1888 de 12,658,000 hectolitres.

C'est cette introduction, toujours plus considérable des vins étrangers, qui est le point noir à l'horizon de la viticulture française.

C'est contre cette tendance du commerce des vins en gros qu'il faut réagir pour sauvegarder les intérêts de nos nationaux.

---

### 3. — *La Médaille de Sainte-Hélène.*

Il y a dix ou douze ans, on rencontrait en nombre encore relativement considérable, dans nos promenades publiques, de bons vieux qui se chauffaient au soleil, la boutonnière largement ornée du ruban vert et rouge brun de la médaille de Sainte-Hélène; ils sont peu à peu devenus plus rares, et aujourd'hui on ne les voit plus qu'à l'état d'exception.

La chancellerie de la Légion d'honneur ne compte plus, en effet, que cent trente pensions viagères concédées en vertu de la loi du 5 mai 1869; on se rappelle que cette loi avait pour but, sur un désir exprimé par l'empereur Napoléon III, de créer

une pension viagère de 250 fr. (égale à celle de la Légion d'honneur, s'il vous plaît) en faveur des anciens militaires de la République et de l'Empire, pouvant justifier soit de deux années de service, soit de deux campagnes, soit encore d'une blessure.

La première liste de pensionnés, établie en 1870, comprenait 43,592 noms; ce chiffre a suivi une proportion décroissante des plus curieuses à étudier :

Année 1871. . . . .	38,768	pensionnés.
— 1872. . . . .	32,708	—
— 1873. . . . .	26,252	—
— 1874. . . . .	21,360	—
— 1875. . . . .	17,068	—
— 1876. . . . .	13,365	—
— 1877. . . . .	10,540	—
— 1878. . . . .	7,968	—
— 1879. . . . .	5,840	—
— 1880. . . . .	4,024	—
— 1881. . . . .	2,920	—
— 1882. . . . .	2,016	—
— 1883. . . . .	1,428	—
— 1884. . . . .	960	—
— 1885. . . . .	623	—
— 1886. . . . .	424	—
— 1887. . . . .	244	—

Quel tableau de mort!

Aujourd'hui, comme nous l'avons dit plus haut, l'état des pensions à payer ne porte plus que cent trente noms. Le plus âgé de ces vieux braves est né en septembre 1785, les plus jeunes sont de 1795, à l'exception du dernier de tous, né en 1800, qui était, à la fin du premier Empire, mousse sur un navire de guerre; un gamin de quatre vingt-huit ans!

C'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui fait, chaque année, à la Légion d'honneur, l'avance, au taux de 4 p. 100, des fonds qui lui sont nécessaires pour faire face à la dépense prévue; elle se rembourse au moyen d'une annuité de 3,668,000 fr. qui lui est versée par le Trésor public.

#### 4. — *L'Industrie du charbon en Belgique.*

La statistique des mines et carrières pour 1887, en Belgique, vient de paraître, éditée par la direction des mines au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

La production totale du charbon en Belgique, suivant ce document, est pour 1887 de 18,378,624 tonnes, pour une valeur de 147,670,000 fr.; c'est une diminution de 1,093,083 tonnes et 5,132,000 fr. par rapport à 1886. Le prix moyen de la tonne de charbon est de 8 fr. 04 c., soit 21 cent. de moins qu'en 1886. Mais ces prix varient suivant les districts; ils ont été au centre, dans ces quatre années: en 1885, 11 fr. 50 c.; en 1886, 8 fr. 92 c.; en 1887, 9 fr. et en septembre 1888, 9 fr. 20 c. la tonne. L'exploitation s'est faite en Belgique dans 268 lieux de production, soit 12 de moins qu'en 1886; cette réduction s'explique par la tendance à la réduction des prix de production. Le total des ouvriers occupés dans ces mines est de 100,739, soit 457 de plus qu'en 1886. Le nombre des femmes occupées dans l'intérieur des mines s'est réduit constamment depuis 1883; il était en 1883 de 4,609, en 1885 de 4,256, en 1886 de 3,511, en 1887 de 3,201; même diminution

dans ces quatre années pour les garçons et filles au-dessous de 16 ans, garçons 9,614, 8,489, 8,048, 7,920; filles 2,716, 1,612, 1,133, 1,032. Par 1,000 ouvriers on a ainsi, en 1887, 839 hommes, 42 femmes, 105 garçons, 14 filles. Suivant l'âge, les ouvriers travaillant en haut des mines ayant moins de 50 ans forment les 82.92 du total, ceux de 50 à 55 ans 6.75, ceux de 55 à 60 ans 4.68, ceux au-dessus de 60 ans 5.65; les ouvriers travaillant dans l'intérieur des mines sont dans les mêmes proportions d'âges 91.50, 4.68, 2.41, 1.41. Ces chiffres ont leur importance en ce qui touche la question des pensions et rentes à servir. La proportion des vieux ouvriers est inférieure dans les travaux effectués à l'intérieur des mines; lorsqu'ils atteignent un âge avancé, ces ouvriers abandonnent ces chantiers. Le salaire moyen en 1887 a été de 815 fr., soit 32 fr. de plus qu'en 1886; ici encore il faut observer que dans certains districts les salaires sont plus avantageux et qu'au centre, en général, ils se sont constamment améliorés. Ainsi dans ce district on payait, en 1885, 3 fr. 60 c.; 1886, 3 fr. 62 c.; 1887, 3 fr. 77 c.; 1888, 4 fr. par jour: l'année compte pour 280 jours de travail. Ces chiffres plus favorables proviennent de la plus grande production de charbon depuis quelques années. La situation n'est pas la même dans les bassins de la Meuse, de Charleroi, etc. Très variables sont les résultats d'exploitation des mines: en 1887, 90 ont obtenu de plus grands bénéfices nets qui se chiffrent ensemble à 10,829,000 fr., 50 autres ont travaillé à pertes, lesquelles se chiffrent à 2,088,000 fr. Le nombre des accidents en 1887, dans toutes les mines et carrières, se chiffre par 198; 303 ouvriers ont perdu la vie, 80 ont eu des blessures graves. Sur ce total, les mines à charbon comptent 286 tués, 61 blessés; les mines à métaux, 2 tués, 2 blessés; les carrières souterraines 1 tué, 3 blessés; les hauts fourneaux 14 tués, 12 blessés. La catastrophe d'Escouffiaux a coûté à elle seule 35 morts. La proportion est au total, en tués, 2.84 p. 1,000 pour les ouvriers extrayant le charbon, contre 1.33 en 1886, 1.82 en 1885.

Les dépenses des institutions de prévoyance, malgré deux donations de 52,000 fr. ensemble, dépassent les recettes de plus de 182,000 fr. Les caisses de secours ont effectué une recette totale de 1,483,198 fr., inférieure de 13,114 fr. aux dépenses.

##### 5. — *Le Poids et le prix de revient d'un poulet.*

M. Roullier, directeur de l'école d'aviculture de Gambais (Seine-et-Oise), a fait dernièrement à la Société nationale d'agriculture une très intéressante communication sur le prix de revient d'un poulet et sur son poids depuis sa formation dans l'œuf :

« Poids d'un œuf. — Le poids moyen des œufs de poules des races de Houdan, Crèvecœur, La Flèche, Dorking, est de 60 grammes.

Poids d'un poulet des races ci-dessus depuis sa formation dans l'œuf jusqu'à l'éclosion :

Œuf mis en incubation, 1 <sup>er</sup> jour . . . . .	59 gr.	
— 5 <sup>e</sup> jour . . . . .	56 gr.	
— 10 <sup>e</sup> jour . . . . .	53	
— 15 <sup>e</sup> jour . . . . .	50	
Éclosion, 21 <sup>e</sup> jour . . . . .	47	
Poids du poulet sortant de la coquille . . . . .	40	} 47 gr.
Poids de la coquille . . . . .	7	
Perte pendant l'incubation . . . . .		12 gr.

De l'éclosion au 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> jour, le poulet se purge et se débarrasse d'une certaine quantité d'excréments glaireux et perd encore 2 ou 3 grammes ; ce n'est qu'à partir de quatre jours qu'il commence à se développer et à progresser dans les proportions suivantes :

Nous avons laissé le poulet sortant de la coquille à 40 grammes ; à 3 jours, il ne pesait plus que 37 grammes.

A 5 jours, il a remonté à . . . . .	0 <sup>kg</sup> ,042
A 10 — — — — —	0 ,048
A 15 — — — — —	0 ,056
A 21 — — — — —	0 ,070
A 25 — — — — —	0 ,095
A 1 mois, il a remonte. . . . .	0 <sup>kg</sup> ,150
A 6 semaines, — — — — —	0 ,340
A 2 mois, — — — — —	0 ,600
A 2 mois 1/2, — — — — —	0 ,825
A 3 mois, — — — — —	1 ,200
A 3 mois 1/2, — — — — —	1 ,600

Prix de revient d'un poulet de 3 mois et du poids de 1<sup>kg</sup>,200. — Nourriture, consommation par jour et par mois :

1 <sup>er</sup> mois, moyenne :			
32 gr. de pâtée par jour, 32 × 31 jours =	0 <sup>kg</sup> ,992 à 13 fr. 50 c. les 100 k. =	0'1339	
2 <sup>e</sup> mois, moyenne :			
110 gr. de pâtée par jour, 110 × 31 — =	3 ,410	—	0 4603
3 <sup>e</sup> mois, moyenne :			
185 gr. de pâtée par jour, 185 × 31 — =	5 ,735	—	0 7742
	<u>10<sup>kg</sup>,137 à 13 fr. 50 c. les 100 k. =</u>		<u>1'3684</u>
Prix coûtant ou achat du poussin. . . . .			0 50
Total. . . . .			<u>1'86</u>

Prix de revient et composition de la pâtée jusqu'à l'engraissement :

1 <sup>kg</sup> ,000 farine d'orge . . . . .	0'19
1 ,000 lait caillé. . . . .	0 05
0 ,100 riz . . . . .	0 0250
0 ,050 millet . . . . .	0 0150
0 ,050 lait cuit . . . . .	0 01
<hr/>	
2 <sup>kg</sup> ,200 de pâtée pour . . . . .	0'29

Soit environ 13 fr. 50 c. les 100 kilogr.

Prix de l'engraissement. — Un poulet absorbe environ 15 à 17 centilitres de bouillie ou pâtée liquide par repas, au nombre de trois, soit une moyenne de 50 centilitres par jour ; la durée de l'engraissement étant de vingt jours, il en résulte une consommation de 10 litres de pâtée au prix de :

230 gr. farine d'orge blutée, à 20 fr. . . . .	0'0560	} 9 c. 60
80 centilitres de lait caillé . . . . .	0 04	

Soit 1 fr.

L'élevage et l'engraissement ont donc coûté ensemble 2 fr. 86 c.

Le poulet a été pris à 3 mois au poids de. . . . .	1 <sup>kg</sup> ,200
Il a gagné pendant l'engraissement, environ. . . . .	0 ,500
	<u>1<sup>kg</sup>,700</u>

pour le prix de 2 fr. 86 c., c'est-à-dire 1 fr. 70 c. le kilogr.



Le cours moyen des poulets de ce poids est de 4 fr. 50 c. à 5 fr. sur pied sans autres frais que ceux du transport du domicile de l'éleveur au marché; le bénéfice est donc de près de 2 fr.

Ces calculs sont basés sur l'élevage des bonnes races fortes et précoces, comme le houdan et les faverolles, étant entendu que la nourriture aura été donnée toujours à discrétion et composée de farines et laitages comme nous l'indiquons plus haut.

Les poids pour chaque âge ont été pris sur la moyenne d'une certaine quantité de volailles du même âge pesées ensemble, de même que nous nous arrêtons à 3 mois et 20 jours y compris l'engraissement, parce que jusqu'à ce moment le contrôle de la dépense est facile, et que nous estimons que l'éleveur gagne davantage à vendre ses produits jeunes que de les garder plus longtemps.

On peut attendre que les volailles aient de 4 à 5 mois pour les soumettre à l'engraissement; elles atteignent alors un poids et un volume énorme. A Faverolles, centre d'élevage qui contribue beaucoup à l'alimentation du marché de Houdan, les éleveurs tiennent à honneur de vendre les plus beaux produits et leurs poulets sont toujours achetés de 7 à 9 fr.

Les poulardes du Mans ne sont présentées sur les tables qu'à l'âge de 6 et 7 mois, après avoir subi deux mois d'engraissement, mais ce ne sont là que des usages et habitudes de pays; ce qui nous intéresse surtout, c'est de savoir s'il y a plus de bénéfices pour l'éleveur à faire de grosses volailles en les gardant et les nourrissant plus longtemps, ou s'il y a avantage à les vendre dès l'âge de 3 à 4 mois. Nous n'hésitons pas à donner la préférence à ce dernier mode, et cela pour plusieurs raisons: les risques de l'élevage sont moins grands, le bénéfice est proportionnellement le même et se renouvelle plus souvent; la vente en est aussi plus facile, car tout le monde sait qu'il y a loin de la porte de l'éleveur à l'étalage des rôtisseurs, et que chaque poulet est grevé par l'octroi et les intermédiaires de près de 2 fr. »

Par les chiffres qui précèdent et qui sont de la plus sévère exactitude, on verra que l'agriculteur peut tirer un grand profit de la basse-cour en ne faisant même que quelques centaines d'élèves tous les ans, mais pour cela il faut être un peu initié au secret de l'élevage, bien simple cependant, et qui peut s'apprendre en peu de temps à l'école d'aviciculture de Gambais. M. Roullier fait remarquer que dans le prix de revient il n'a pas parlé de la main-d'œuvre, ce travail est confondu avec tous les autres travaux d'intérieur de ferme. S'il s'agissait d'une industrie spéciale et unique, il y aurait lieu de faire entrer en compte les frais d'exploitation inséparables de toute industrie, et ces frais seraient à répartir au prorata de la production.

---